



N° 2022/22
du 24 mars 2022

DELIBERATION

*approuvant le budget annexe du service de collecte des déchets ménagers
pour l'exercice 2022*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69/05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération n°2011/105 du 22 décembre 2011 portant création du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers,
- VU la délibération n°2020/151 du 29 décembre 2020 fixant le montant de la redevance trimestrielle d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2021,
- VU la délibération n°2022/04/Cex du 10 mars 2022 relative au budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2022,
- VU la délibération n°2022/19 du 24 mars 2022 portant affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers,
- VU le projet de budget annexe 2022 présenté par le maire et le rapport afférent,
- VU l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des services publics consultée en sa séance du 16 mars 2022,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : BALANCE GENERALE

Le budget annexe du service de collecte des déchets ménagers de l'exercice 2022 est adopté à la somme de trois cent six millions deux cent quatre-vingt six mille trois cent cinquante-neuf francs (306 286 359 XPF) en recettes et en dépenses, mouvementées ainsi qu'il suit :

- en SECTION D'EXPLOITATION deux cent quatre-vingt-six millions neuf cent cinquante-quatre mille deux cents francs (286 954 200 XPF),
- en SECTION D'INVESTISSEMENT dix-neuf millions trois cent trente-deux mille cent cinquante-neuf francs (19 332 159 XPF),

conformément aux tableaux ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION	VOTE
------------------------	------

RECETTES - Chapitre - Libellé	Budget initial	-	Budget total
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0		0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0
Sous-total opérations d'ordre	0		0
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	286 954 200		286 954 200
77 - Produits exceptionnels	0		0
Sous-total opérations réelles	286 954 200		286 954 200
Total recettes	286 954 200		286 954 200

DEPENSES - Chapitre - Libellé	Budget initial	-	Budget total
002 - Déficit de fonctionnement reporté	484 201		484 201
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 935 040		3 935 040
Sous-total opérations d'ordre	4 419 241		4 419 241
011- Charges à caractères général	259 004 959		259 004 959
012- Charges du personnel	6 110 000		6 110 000
65- Autres charges de gestion courante	5 000 000		5 000 000
66- Charges financières	420 000		420 000
67 - Charges exceptionnelles	2 000 000		2 000 000
68 - Dotations aux amortissements et provisions	10 000 000		10 000 000
Sous-total opérations réelles	282 534 959		282 534 959
023 - Virement à la section d'investissement	0		0
Total dépenses	286 954 200		286 954 200

SECTION D'INVESTISSEMENT	VOTE
---------------------------------	-------------

RECETTES - Chapitre - Libellé	Budget initial	RAR	Budget total
021- Virement de la section d'exploitation	0	0	0
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	10 270 111	0	10 270 111
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 935 040	0	3 935 040
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
Sous-total opérations d'ordre	14 205 151	0	14 205 151
13 - Subv° d'investissement	0	5 127 008	5 127 008
16- Emprunt et dettes assimilées	0	0	0
Sous-total opérations réelles	0	5 127 008	5 127 008
Total recettes	14 205 151	5 127 008	19 332 159

DEPENSES - Chapitre - Libellé	Budget initial	RAR	Budget total
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	0	0	0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0
Sous-total opérations d'ordre	0	0	0
16- Emprunts et dettes assimilées	1 400 000	0	1 400 000
20- Immobilisations incorporelles	5 000 000	6 408 760	11 408 760
21- Immobilisations corporelles	6 511 644	11 755	6 523 399
Sous-total opérations réelles	12 911 644	6 420 515	19 332 159
Total dépenses	12 911 644	6 420 515	19 332 159

TOTAL GENERAL BUDGET 2022	306 286 359
----------------------------------	--------------------

ARTICLE 2 : FACTURATION DES PRESTATIONS EFFECTUEES POUR LE COMPTE DE LA REGIE

La facturation des prestations réalisées en interne pour le compte de la régie est répartie comme suit :

2-1 Répartition forfaitaire du coût salarial des services administratifs :

Direction - service	Budget annexe
	Quote part
Service des finances	10,00%
Le directeur de la régie de la collecte des déchets ménagers	15,00%

2-2 Facturation des frais :

Type de dépenses	Base de facturation	Coût unitaire	Montant facturé
Frais postaux	Nombre de factures et de lettres de rappel expédiées	Coût d'affranchissement d'un courrier au tarif standard	Nombre de factures et de lettres expédiées * coût d'affranchissement d'un courrier
Location de la machine à affranchir	Coût de l'affranchissement des courriers liés au service de collecte des déchets ménagers	Coût annuel de location / coût total de l'affranchissement du courrier	Coût de l'affranchissement des courriers liés au service de collecte des déchets ménagers * coût unitaire

Cette facturation sera établie en fin d'exercice 2022.

ARTICLE 3 : VOTE

Pour les sections d'exploitation et d'investissement, les autorisations de la présente délibération budgétaire sont votées au niveau des chapitres, la répartition par article ne présentant qu'un caractère indicatif.

ARTICLE 4 : RECOURS

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : EXECUTION

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL


LE MAIRE
Willy GATUHAU
Willy GATUHAU

[Handwritten signatures of council members]

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- SAS..... 1
- SG..... 1
- SGA 2
- Trésorerie de la Province Sud..... 1
- Service des Finances 1
- Archives..... 1
- Affichage..... 2